

DÉROULEMENT DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

CRITÈRE 2.2

LES ENJEUX DE LA FORMATION À LA CONDUITE

L'automobile est devenue un **outil social** indispensable pour une très grande partie des jeunes. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. **Rouler en sécurité** est donc une préoccupation pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le **renforcement de l'éducation et de la formation**.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau **programme de formation** est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative** exigeante.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un **conducteur responsable** doit acquérir pour ne pas mettre sa **sécurité** et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit **progresser et évoluer**, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes **objectifs sécuritaires** que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à **manipuler** une automobile et à **circuler** dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les **règles du code de la route** ainsi que l'influence des **lois physiques** et des **aspects psychologiques et physiologiques**.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours **théoriques et pratiques**, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre **grilles de progression** accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des **évaluations** mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de **mesurer votre réussite** ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des **auto-évaluations** sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PRATIQUE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.**

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée **individuellement** par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **Réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- **Réaliser un freinage** pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière
- **Procéder à la vérification** d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- **Appliquer les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- **Adapter votre conduite** dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- **Faire preuve de courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'inspecteur est basée sur des **textes réglementaires** et **instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en **sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une **responsabilité forte**.

L'inspecteur s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire** des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un **échange** entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. À l'issue de l'épreuve, il retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE									
	Date :		Candidat						
	L'expert(e) :		Nom :						
	Codes spécifiques :		Prénom(s) :						
			NEPH :						
			Catégorie :						
Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3	Analyse des situations		Conduite autonome	
Connaitre et maîtriser son véhicule									
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome	
Effectuer des vérifications du véhicule									
Connaitre et utiliser les commandes									
Appréhender la route									
Prendre l'information									
Adapter son allure aux circonstances									
Appliquer la réglementation									
Partager la route avec les autres usagers									
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0	
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5	
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1	
Sous-totaux									
Conduite économique et respectueuse de l'environnement									
Courtoisie									
Total général									
BILAN					FAVORABLE (1)				

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical